

Accusé de réception en préfecture
087-218707008-20190709-D2019-34-DE
Date de télétransmission : 10/07/2019
Date de réception préfecture : 10/07/2019

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2019-34 en date du 09/07/2019 portant approbation d'une décision du Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 09 Juillet 2019, à 19H30, suivant convocation en date du 02 Juillet 2019, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Présents : MM. FAUCHER Alain, DESROCHE Roger, DUCHEZ Michel, ALAMARGOT Sylvie, JACQUET Michel, GILLES Dominique, DUBREUIL Marc, LATOUR Christelle, CASTANET Christine, HARGE Andrée, BERGER Thierry, ARMAND Thierry.

Mme Christine CASTANET a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	12	0	12	12	12	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire rend compte d'une décision prise le 04 juillet 2019 en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du conseil municipal n°2015-25 en date du 14 Avril 2015 portant délégations du Conseil Municipal au Maire :

Décision de réaliser un emprunt d'un montant de 50 000,00 euros auprès de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin pour financer les travaux de réfection de la place de l'église, de réfection de la voirie du lotissement du Chateau, de création d'un plateau multi activités au stade et de déplacement de la route du stade, prévus au budget 2019, aux conditions suivantes :

- Taux d'intérêt du prêt : Taux fixe de 1,09 %,
- Périodicité de remboursement : Trimestrielle,
- Durée d'amortissement : 15 ans.

A La Geneytouse, le 10 Juillet 2019
Le Maire,

Pour le Maire,
l'Adjoint délégué
Dominique GILLES

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 10 Juillet 2019.